

## DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 24 AVRIL 2015

Monsieur le Président,

Ce vendredi 24 avril, vous nous avez demandé d'examiner ensemble 3 points:

- le tableau de bord de veille sociale (TBVS)
- le projet de réorganisation de la DSFP pour l'AP-HP
- le projet d'adaptation des horaires d'accueil du Public de la DSFP-AP/HP

A la lecture des documents concernant le TBVS, **la délégation FO-DGFIP retient ces quelques chiffres, révélateurs du climat social et de la dégradation des conditions de travail des agents de la DSFP AP/HP**

Elle constate que :

**1er indicateur:** 233 écrêtements ont été pratiqués du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 pour un total de 672 heures et 53 mn ce qui représente environ 18,5 semaines de travail effectuées par les agents et non payées. 65 agents de la DSFP-AP/HP sont concernés soit 30,37% des 214 agents de la DSFP-AP/HP soumis à horaires variables, chiffre selon vous stable par rapport à 2013.

Selon la direction de la DGFIP, ces écrêtements sont la conséquence d'une mauvaise organisation du travail (les cadres en prennent un coup) ou d'agents adoptant une mauvaise typologie de travail et qui, de surcroît, ne savent pas s'adapter (Pan sur les agents !!!).

Au lieu de tirer à boulet rouge sur les cadres et les agents, la direction de la DGFIP devrait prendre ses responsabilités.

En effet à aucun moment, elle n'a osé parler de l'augmentation de la charge de travail due aux nombreuses suppressions d'emplois ni de la conscience professionnelle des agents permettant, malgré tout, l'accomplissement des missions.

Pour FO-DGFIP, l'administration, une fois de plus, individualise le problème pour mieux se voiler la face et ne pas voir que *les services sont asphyxiés*.

La délégation FO-DGFIP de la DSFP-AP-HP demande, comme l'an dernier, le paiement en heures supplémentaires ou l'octroi d'une journée supplémentaire de récupération aux agents concernés.

**2ème indicateur :** Vous dites que ce sont 878,5 jours qui ont été épargnés en janvier 2015 sur le compte-épargne temps au titre de 2014.

Tous ces chiffres parlent d'eux-mêmes (CET, Ecrêtements). En effet, qu'ils soient « stables ou en légère diminution », ils sont la conséquence tout de même d'un accroissement de la charge de travail lié à une politique de suppressions d'emplois successives.

**3ème indicateur:** La délégation FO-DGFIP relève un chiffre effrayant concernant le *nombre de jours de congés maladie*.

Il est de 1 972 pour l'année 2014 soit une augmentation de 14,85 % par rapport à 2013 (1 717 jours).

Oui, Monsieur le Président, les 6 services (Médiation et Accueil, Encaissement des recettes, Moyens budgétaires et Logistique, Visa des dépenses de paye, SFACT, Tiers Payeurs) que vous citez dans votre bilan 2014 sont le *reflet significatif d'un malaise profond dans les services lié à des conditions de travail catastrophiques et d'un manque criant d'agents* auquel s'ajoute l'outil NSI gestion qui est en inadéquation avec l'ensemble de nos missions de Service Public.

Et pour en terminer ...

***L'indicateur n°4:*** Il s'agit du taux de demandes de mutation.

On constate qu'en 2014, il est de 34,75 %

Désolés de vous décevoir, Mr le Président, force est de constater que la DSFP-AP/HP n'offre pas grand chose d'attractif si ce n'est que d'être située au centre de Paris.

Comme vous le dites vous-même, ce progiciel, propre à l'AP-HP et à la DSFP-AP/HP et différent de Hélios, ne retient pas toujours nos collègues provinciaux. De peur d'être déconnectés des outils du réseau de la DGFIP, en cas de mutation, ils préfèrent rester le moins longtemps possible chez nous.

De par sa position géographique, elle attirait, il y a, quelque temps encore, les agents de la DGFIP, demandeurs de mutation Paris intra-muros mais depuis l'annonce faite du déménagement vers l'hôpital Tenon, la DSFP-AP/HP n'attire plus les candidats. Bon nombre de collègues ne demandent qu'à quitter la DSFP-AP/HP pour preuve le nombre important de demandes de mutation. Que c'est vraiment dommage!!!

Enfin, vous avez voulu que l'on examine le projet de réorganisation et le projet d'adaptation des horaires d'accueil.

L'organigramme existant de la DSFP-AP/HP ne semblait pas vous convenir.

Ce faisant, vous avez décidé de réorganiser les services de la DSFP-AP/HP en vous calquant sur « les grands principes d'organisation interne déjà appliqués par les autres directions du réseau de la DGFIP » dans un souci d'harmonisation.

*Votre souci majeur consiste à vouloir renforcer la qualité du service rendu à l'ordonnateur ainsi qu'à l'utilisateur.*

***Notre analyse permet de penser autrement.***

En effet, c'est le manque de cadres A pour diriger un service et des effectifs insuffisants et toujours en diminution d'année en année qui sont la raison essentielle de cette réorganisation.

***La DSFP-AP/HP n'échappe pas à la règle comme toutes les autres administrations de la DGFIP.***

Par ailleurs, vous appuyant sur la circulaire du SRP de la DGFIP n°158-2014 - 2014/09/10269 du 22 octobre 2014, vous allez mettre en place les nouveaux horaires d'accueil au public.

Vous dites que l'adaptation des horaires d'accueil de la DSFP-AP/HP améliorera les conditions de travail des agents.

La délégation FO-DGFIP de la DSFP-AP/HP dénonce :

- la surcharge de travail qu'entraînerait le nouveau canal d'échanges (messagerie électronique) et, la mise en place d'un nouveau système de paiement sur Internet,
- le développement d'une offre multi-canal sans moyens suffisants,
- la spécialisation voire l'industrialisation de certaines tâches particulières dans certains services
- l'absence de formation proposée aux agents notamment ceux qui changent d'activité

Pour la délégation FO-DGFIP de la DSFP-AP/HP, tous ces ajustements ont pour nom: la pénurie des effectifs et les vacances d'emploi.

# Compte-Rendu du CTL du 24 avril 2015

Après la lecture de notre liminaire, et après examen du tableau du TBVS (cf. liminaire), la délégation FO vous rend compte des 2 autres points prévus à l'ordre du jour :

## ❶ **Projet de réorganisation de la DSFP-AP-HP :**

La délégation FO-DGFIP pose la question à la direction : Pourquoi cette réorganisation ?

Pour nous, c'est le manque d'effectifs qui est essentiellement à l'origine de cette réorganisation.

Pour la direction :

« le sujet des effectifs est indépendant de la réorganisation ».

« Nous sommes là pour faire face à l'évolution des procédures de l'ordonnateur qui est l'AP-HP. »

La direction va-t-elle s'arrêter là, ou y-a-t-il autre chose qui se discute en coulisse ?

La délégation FO-DGFIP vous communique le calendrier de la mise en place de ce déménagement lié à la réorganisation.

La réimplantation sera effectuée au plus tard le 20 mai 2015, dicit la direction.

Le 4 et le 5 mai, à l'avenue Victoria, va s'opérer la permutation des bureaux entre Mission Maitrise des Risques (MMR), Expertise Juridique, et Formation Professionnelle.

Le 6 et le 7 mai, installation du service des « Procédures Complexes » en lieu et place de la MMR et de la Formation Professionnelle.

Le 11 et le 12 mai, les services du boulevard Sébastopol impactés par la réorganisation vont rejoindre les locaux de l'avenue Victoria.

Le 18 et le 19 mai, le secteur « Collectivités Etrangères » et « RAF et Dons » vont rejoindre au 4ème étage le service « Autres Organismes ».

La délégation FO demande que les m<sup>2</sup> alloués à chaque agent (10 à 12 m<sup>2</sup>) soit scrupuleusement respectés dans le cadre de cette réorganisation.

Pour cette mise en place, les agents de la Logistique et du Courrier vont être sollicités.

Les représentants FO ont demandé, à juste titre, une petite prime ou l'octroi d'un crédit d'une heure pour ces collègues. Silence radio de la direction.

Un vote est intervenu sur ce point. **Toutes les organisations syndicales représentatives ont voté contre ce projet à l'unanimité.**

## ❷ **Projet d'adaptation des horaires d'accueil de la DSFP-AP-HP :**

Ce projet devrait voir le jour début mai 2015. La direction propose les horaires d'ouverture au public de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du Lundi au Vendredi tant pour l'accueil au guichet que pour l'accueil téléphonique. Elle prétend que ces nouveaux horaires n'entraîneront pas une dégradation significative du service rendu

aux usagers. Elle se réjouit que l'adaptation de ces horaires d'accueil au public améliorera les conditions de travail des agents en réduisant la durée de leur présence à l'accueil et « en assouplissant les conditions de prise de leur déjeuner » (pas de permanence entre 12h00 et 13h30 »).

La messagerie électronique, nouveauté proposée par la DGFIP, pose problème car elle ne prend pas en compte le facteur humain.

Des débiteurs fragilisés, des personnes âgées, des personnes ne maîtrisant pas la langue française vont être confrontés à cet outil.

De la même manière, tout le monde ne dispose pas d'un ordinateur.

Pour la délégation FO-DGFIP, il est plus que jamais nécessaire de garder le contact humain qui est indispensable. Nous sommes un service public. Qui dit Service Public, doit aussi assurer largement l'accueil physique du public.

Ce projet a recueilli un « vote contre » de tous les représentants du personnel. Conséquence, une nouvelle convocation pour un autre CTL sera envoyée. Collègues, soyez rassurés, la délégation FO votera contre ces projets dont le dénominateur commun reste pour nous la réduction des effectifs drastique opérée d'année en année par les gouvernements successifs, quoique qu'en dise notre direction. Ce vote contre n'est pas dirigé contre les agents amenés à tenir le guichet ou la caisse.

Pour votre information : Avril 2017, sera l'année du déménagement sur le site de l'hôpital TENON.

Voici le déroulement des réunions :

4 réunions diverses sont programmées courant avril 2015 :

- Réseau téléphonique
- Disposition architecturale
- Sécurité
- Restauration

Début mai, une réunion sera proposée par la direction pour présenter les nouveaux plans légèrement modifiés suite au nouvel organigramme et le débriefing des 4 réunions d'avril 2015 est proposé le mercredi 6 mai 2015 après-midi auquel peuvent participer les collègues qui le souhaiteraient.

Et enfin le résultat des échanges avec l'AP-HP sera présenté dans le cadre d'un CTL prévu le 8 juin 2015.



#### BULLETIN D'ADHESION

NOM : .....-PRENOM : .....

GRADE : .....

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à ..... le .....

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu